

Bibliothèque numérique

medic@

**Voisin, Félix. De l'Identité de
quelques-unes des causes du suicide,
du crime et des maladies mentales**

Paris : impr. de E. Martinet , 1872.

Cote : 35260 (9)

9

DE L'IDENTITÉ

DE

QUELQUES-UNES DES CAUSES

DU SUICIDE, DU CRIME

ET

DES MALADIES MENTALES

0 1 2 3 4 5

EXTRAIT DU BULLETIN DE L'ACADEMIE

SÉANCE DU 21 MAI 1872

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

DE L'IDENTITÉ
DE
QUELQUES-UNES DES CAUSES
DU SUICIDE, DU CRIME
ET
DES MALADIES MENTALES

PAR

FÉLIX VOISIN

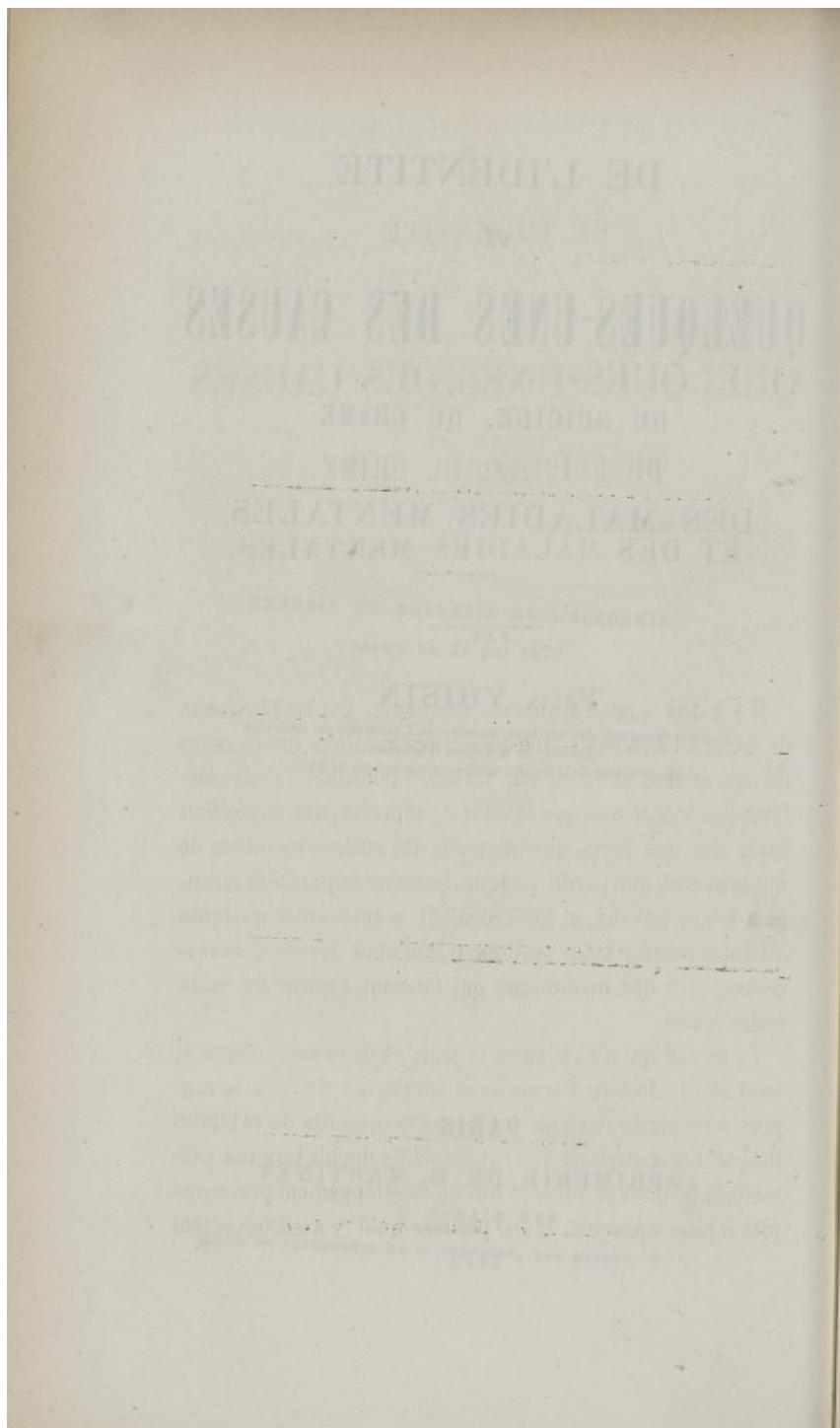
Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Chevalier de la Légion d'honneur
Ex-président de la Société médico-psychologique de Paris

PARIS

IMPRIMERIE DE E. MARTINET

RUE MIGNON, 2

1872



DE L'IDENTITÉ
DE
QUELQUES-UNES DES CAUSES
DU SUICIDE, DU CRIME
ET DES MALADIES MENTALES

Il y a déjà quelques années, messieurs, j'ai eu l'honneur de livrer à l'Académie quelques considérations sur ce point de mes études, et je ne sais vraiment pourquoi j'avais soulevé, par le titre seul que je viens de rappeler, une opposition assez vive tant parmi quelques-uns des anciens membres de notre société, que parmi quelques hommes honorables étrangers à nos travaux, et qui croyaient y apercevoir quelques atteintes portées à des sentiments que nous devons tous respecter, et à des institutions qui forment l'assise de notre ordre social.

Ce travail qui n'a point vu le jour, et dont mon maître et mon ami le docteur Ferrus avait été chargé de faire le rapport, a été perdu dans les nombreux manuscrits de sa bibliothèque. Les matériaux que j'ai recueillis depuis lors me permettent de donner aujourd'hui un développement plus complet à mon opuscule, et de prouver qu'il y a effectivement

quelquefois identité parfaite entre les causes du suicide, du crime et des maladies mentales, et qu'en faisant ainsi reconnaître leur source commune, on pouvait tout à la fois prévenir le trouble de nos facultés ou en diminuer les écarts.

Dans quelque situation que l'homme se trouve, dans quelque cadre qu'on veuille le placer, quelle que soit la différence des résultats que produisent sur lui les circonstances au milieu desquelles il vit, il est toujours le même, il reste homme. Soit que nous ayons été subjugués par nos passions, ou frappés par de grands malheurs, ou héréditairement prédisposés aux affections cérébrales, et que nous soyons arrivés par l'une ou l'autre de ces causes au suicide, au désordre moral ou à la folie, nous n'en avons pas moins tous quelques droits à l'intérêt de nos semblables, et cela d'autant plus que nous sommes beaucoup moins indépendants que nous ne le pensons du milieu qui nous enveloppe, et que les mêmes infortunes peuvent indistinctement nous atteindre les uns les autres. Dans les cercles immenses où s'agitent et se remuent tous les hommes ici-bas, aucun d'eux ne peut se déclarer maître absolu de lui-même et des événements. Il est des coups qui dépassent bien souvent la mesure de ses forces et qui l'exposent soit à la perte de sa raison, soit au dégoût de l'existence, soit à des emportements criminels.

Il s'agit maintenant, messieurs, de vous faire connaître les faits sur lesquels j'ai fait reposer mon travail. Je ne me bornerai point à vous en citer qui soient de mon expérience personnelle, tout en vous en rapportant quelques-uns ; ceux que je vais d'abord placer sous vos yeux, ne sont point des faits nouveaux, ce sont des faits que vous connaissez, mais

qui étaient en quelque sorte perdus pour la science. Nos pré-décesseurs n'en n'avaient point saisi les rapports et tiré les conséquences; avant d'entrer dans leurs particularités, il est d'abord un fait d'une assez grande importance à vous signaler et qui suffirait presque à lui seul pour donner crédit incontestable à mon opinion, touchant l'influence, souvent identique, des causes qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, rompre l'harmonie de nos fonctions cérébrales et nous mettre en hostilité avec nous-même et avec nos semblables. Je crois devoir vous l'exposer avant tout autre, parce que c'est à lui qu'en je dois l'idée de mon travail.

Livré dès mon entrée dans la carrière médicale à l'étude des maladies mentales, et, en en recherchant par cela même avec le plus vif intérêt les causes les plus fréquentes, je fus d'abord frappé dans cette direction spéciale des rapports que d'ailleurs on avait déjà soupçonnés entre la fréquence des affections cérébrales et la multiplicité des infractions légales; en comparant le mouvement respectif de la population des hospices d'aliénés et des prisons, mes convictions se fortifièrent à cet égard. Multipliant ensuite mes observations à tous ces points de vue et en m'attachant particulièrement à apprécier l'effet des circonstances extérieures sur la production de ces deux genres d'infortune, j'acquis la certitude que non-seulement dans les malheurs privés, comme à l'époque et à la suite des grandes calamités qui frappent la masse d'une nation et qui sont amenées par la disette, la famine, les épidémies et les guerres, ou de ces commotions politiques qui remuent bien plus violemment encore les hommes, les choses, les idées et les intérêts; j'acquis la certitude, dis-je, que sous ces mêmes influences, le nombre des aliénés et

des infracteurs des lois augmentait dans d'égales proportions, mais encore qu'il y avait souvent identité dans les causes qui conduisent les uns au suicide ou qui jettent les autres dans l'inconduite ou la folie.

Je m'aperçus que, dans ces circonstances déterminées, dans cet état de trouble et d'exaltation de toutes ses facultés, l'homme était pour ainsi dire rendu à son individualité, ou il n'était plus en harmonie avec l'ordre social ordinaire, et que suivant ses prédispositions héréditaires, la force ou la faiblesse de son caractère, l'étenue ou l'étroitesse de son intelligence, la nature plus ou moins élevée de ses sentiments, les excitations du moment, il se trouvait ballotté entre les impulsions les plus diverses et les plus opposées, et que tantôt alors il perdait la raison, ou attendait à ses jours, ou se portait à des extrémités terribles. Situations d'esprit bien différentes les unes des autres, eu égard aux idées qu'elles ont natare et à la responsabilité qu'elles entraînent, et qui, par la similitude des causes et la diversité imprévue des résultats, devaient, comme on le pense bien, m'intéresser vivement au sort de tous ceux qui arrivent à l'une ou à l'autre de ces fins, et m'engager à les considérer sous les points d'analogie qu'une observation attentive me contraignait d'admettre.

Arrivons actuellement aux faits particuliers : il ne me sera pas difficile de prouver par eux l'identité quelquefois assez fréquente des causes du suicide, du crime et des maladies mentales. Je vais les prendre où ils sont, messieurs : je les prends dans toutes les classes de la société, et j'en choisis les plus authentiques pour entraîner la conviction dans l'esprit de mes auditeurs. Je ne dois pas oublier que je parle devant

un grand nombre de médecins, devant des hommes difficiles à convaincre, et doués en général d'un esprit d'observation tout à la fois très-sévère et tant soit peu sceptique. Je vais donc m'appliquer à ne leur présenter que des faits dont ils puissent presqu'à chaque instant vérifier l'exactitude; que des faits tellement positifs, tellement nombreux, tellement irrécusables, qu'ils soient presque forcés de les accepter à l'égal des faits concrets, matériels et palpables dont ils font ordinairement l'objet de leurs profondes méditations.

A l'appui de l'opinion que je cherche à bien établir, voyons d'abord ces jeunes personnes dont les cours de justice nous racontent journellement l'histoire. Elles ont été séduites, elles sont enceintes et l'on vient de les abandonner au moment même où elles ont le plus grand besoin d'appui et de consolation. Qu'ont-elles fait dans cette position cruelle et uniforme pour toutes ? Eh bien ! l'une a commis un infanticide, l'autre a attenté à ses jours, celle-ci est devenue folle, celle-là s'est vengée par un assassinat, une cinquième s'est jetée dans la débauche la plus effrénée, et une sixième, ayant tout à la fois le sentiment de sa honte et de ses obligations, s'est immolée pour son enfant, et dans la dignité d'une âme énergique, elle s'est efforcée de regagner à force de résignation, de patience et de douleurs, une partie de l'estime qu'elle a perdue.

Ne nous arrêtons pas dans notre démonstration ; ajoutons à ces faits d'autres faits non moins journaliers. Ouvrons de nouveau les annales de la publicité. Qu'y voyons-nous ? Des commerçants victimes de banqueroutes frauduleuses, ou qui, par le malheur des mouvements aléatoires du commerce et de l'industrie, passent brusquement de l'opulence à la misère et y entraînent leurs femmes et leurs enfants. Que deviennent-

ils ? Que vont-ils faire dans cette position également uniforme pour tous ? Les faits parlent plus haut que tous les sophismes, messieurs : les uns se coupent la gorge ou se font sauter la cervelle, les autres sont frappés d'apoplexie ou deviennent aliénés ; celui-ci, après avoir été indignement trompé, devient à son tour chevalier d'industrie ; celui-là provoque en duel l'auteur de sa ruine et veut le tuer ou mourir, et un dernier, mieux homme et plus fort que tous ces autres malheureux, se retrempe dans ses énergies, dans la pureté de sa conscience et les espérances de sa tête, et reconstitue à nouveaux frais la fortune qu'il a perdue,

A l'appui de mon opinion, est-il nécessaire que je vous retrace encore ici quelques-unes des situations que je puis appeler dramatiques, dans lesquelles se trouve aussi parfois un certain nombre de nos semblables : les tribunaux nous en rapportent ordinairement les tristes péripéties. Je veux parler de ces chefs de famille atteints et trahis dans leurs plus chères affections par la compagne de leurs jours. Que deviennent-ils ? que font-ils dans ces pénibles circonstances ? Les uns se consument de chagrins et ne traînent plus qu'une misérable existence. Il en est qui se suicident ou qui perdent la raison ; d'autres, dans leur désespoir et la violence du premier mouvement, tuent ou mutilent leur femme et quelquefois son complice, et enfin parmi eux on en voit quelques-uns qui vivent de leur opprobre et de leur infamie, et quelques autres, au contraire, qui dominent de toute la noblesse de leur caractère tout ce qu'il y a de plus affreux dans la vie d'un honnête homme.

Suis-je dans le vrai, messieurs, sont-ce là des historiettes

inventées à plaisir pour mentir à la science et à la vérité, et peut-on ne pas admettre que la même cause puisse quelquefois donner lieu à des actes qui n'ont entre eux aucune ressemblance et qui pourtant ont la même origine ? Et peut-on ne pas voir, en même temps, que l'homme constitué comme il l'est ne peut savoir lui-même à quelles extrémités peuvent le porter, dans un moment donné, les excès de sa sensibilité et l'imprévu des événements qui le frappent dans le cours de sa vie ?

Une dernière réflexion, messieurs, dans mon plus grand intérêt et pour la tranquillité de mon esprit : ou je n'entends rien aux choses de ce monde, ou les tragédies qui s'y passent et que je viens de dévoiler en partie sont des *réalités*. Me faut-il donc un microscope pour les grossir et les rendre perceptibles aux yeux de quelques-uns de mes confrères ?

Lorsqu'à l'époque de mes premières études j'avais l'esprit préoccupé de toutes ces considérations, et que par l'observation de tout ce qui se passe dans notre ordre social j'acquérais de plus en plus la conviction que nos sentiments et nos penchants, dans leur excitation démesurée, dans leurs violents emportements, produisent presque toujours des effets si différents les uns des autres, si contraires en eux-mêmes et si inexplicables en apparence, lorsque par cela même je ne pouvais me refuser à croire que dans quelques circonstances il y a identité dans les causes du suicide, du crime et des maladies mentales, et que je sentais le ridicule qu'il y avait à morceler l'étude de la nature de l'homme et à ne pas saisir tous les points de contact de ce tout indivisible, l'attention du public se trouva tout à coup vivement excitée par quelques procès criminels intentés à des individus pour la défense desquels on cherchait à démontrer l'existence de

l'aliénation, ou à assimiler les effets des passions à ceux de cette maladie cérébrale.

Les actes qui faisaient traduire ces hommes devant les tribunaux étaient épouvantables, et d'une part le ministère public, se rendant l'interprète de l'indignation générale et porté par sa triste expérience à donner aux actions les motifs les plus condamnables, ne trouvait point de couleurs assez fortes pour exprimer dans ses tableaux tout l'odieux de ces criminalités; et d'autre part, les défenseurs des accusés soutenaient qu'aucun homme sain de corps et d'esprit n'avait pu se livrer à ces horreurs sans avoir perdu la raison, et que, conséquemment à cette opinion, au lieu de voir en lui un criminel méritant tous les supplices, on ne pouvait y apercevoir qu'un aliéné digne de l'intérêt le plus affectueux.

Je tiens à le dire bien haut et à le redire: je ne peux avoir la pensée d'assimiler en aucun cas les aliénés aux criminels, quelle que puisse être quelquefois l'identité des causes qui jettent les uns dans la folie et les autres dans tous les désordres imaginables. Ce serait tout confondre dans mon entendement que de soutenir une pareille thèse, et de ne pas voir ce que tout le monde voit, tout ce qui sépare la vertu du vice, l'intelligence du délire, le bien du mal et l'héroïsme de tout ce qui en est le faux simulacre. Ces idées seraient subversives de tout ordre social et tendraient à priver l'homme de la moralité qui ennoblit ses actions et de la liberté qui l'en rend responsable.

La marche que j'ai suivie dans mes recherches tend évidemment, au contraire, à nous faire découvrir la ligne de démarcation qui sépare les aliénés des criminels. Heureux si, pour ma faible part, je pouvais, par les distinctions que je vais établir entre ces hommes, fournir à la magistrature des

documents propres à l'éclairer dans ses terribles déterminations et contribuer peut-être à ravir à l'échafaud quelques malheureux insensés.

Et d'abord il résulte presque toujours des détails que fournit l'instruction qu'un certain nombre de ces infortunés sont nés de parents entachés de transmissions héréditaires, et que dès leur enfance, bien longtemps avant l'explosion de leur affection cérébrale, ils avaient manifesté de grandes particularités, soit dans l'esprit, soit dans le caractère. *Il n'étaient pas comme d'autres*, ainsi qu'on le dit vulgairement dans le vocabulaire du peuple : circonstance à prendre en grande considération, si l'on veut aller au fond des choses, si l'on veut être équitable à leur égard et arriver autant que possible à une estimation rigoureuse de la nature de leurs actes.

Je dois faire remarquer en outre que ces actes ont en général, par leur spontanéité comme par leur mode d'exécution, des singularités qu'on n'observe pas dans la perpétration des crimes ordinaires ; que les faits reprochés à ces individus n'ont pas les motifs d'impulsion communs aux nombreux infracteurs de nos lois ; qu'ils ne sont poussés à mal faire ni par la cupidité ni par la vengeance ou toute autre basse incitation ; qu'on les voit même agir presque toujours sans raisons plausibles et appréciables, comme s'ils y étaient entraînés par un mouvement aveugle et irrésistible ; et que, dans les paroles qu'ils font entendre pour leur défense, ils ne ressemblent encore en rien aux hommes dépravés dont la justice veut arrêter et punir les débordements.

Et que répondraient encore à mes observations tous ces hommes si fortement enclins à accuser de perversité la nature humaine, si je rappelais à leur souvenir qu'aux époques

dont je viens de parler, et où il était particulièrement question dans la France entière des procès faits à Papavoine et à la famille Cornier, on vit, par suite de la grande publicité donnée à leur affaire, quelques personnes atteintes et dominées par des idées analogues à celles qui avaient conduit ces deux individus devant la justice? En dehors de tout intérêt égoïste et particulier, n'avaient-elles pas fléchi sous le coup de leurs profondes impressions? N'y avait-il pas dans leur acte quelque effet de l'imitation? Était-il possible de les considérer comme en étant complètement responsables, et les membres du jury n'ont-ils pas eu cent fois raison de réclamer pour elles la pitié publique et l'indulgence des lois?

Après avoir mis en relief la plus grande partie des caractères qui distinguent bien nettement les aliénés des criminels, il me reste à démontrer que l'identité constatée quelquefois dans les causes du suicide, du crime et des maladies mentales, n'entraîne nullement l'irresponsabilité de tous les individus qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces catégories.

L'aliéné est indemne. Il n'y a pas de contestation sur ce point.

Le suicide héréditaire. — L'homme qui se suicide au sein du bonheur même, à l'âge même où son père s'est suicidé, et assez souvent encore de la même manière, sans avoir eu la connaissance des moyens d'exécution employés par son ascendant, cet homme désarme incontestablement aussi la justice des hommes de bien qui ont quelques lumières. L'anathème que nos pères faisaient peser sur lui n'était pas mérité.

Une éducation calculée sur cette prédisposition fatale pourrait peut-être soustraire quelques-uns de ces malheureux à leur sort ; mais lorsque la science de la nature de l'homme fait défaut dans toutes nos brillantes universités d'Europe, où trouver l'éducateur ?

Le suicide accidentel, le suicide par excès de sensibilité. — L'homme qui attende à ses jours en dehors de cette prédisposition, et qui n'a pas réussi dans son projet, a certainement des droits à la pitié de ses semblables. Il faut être bien malheureux pour vouloir briser tous les liens qui nous attachent à la terre. Néanmoins, en raison des devoirs qui nous incombeant à nous tous, on peut et on doit lui reprocher de s'être trop abandonné à son désespoir, et de ne pas s'être servi des forces qui sont en lui pour résister à l'anéantissement de son être. En définitive, il fait preuve de couardise, de faiblesse et de lâcheté en cherchant contre ses misères un abri dans la mort. En toutes choses et en toutes circonstances, l'homme est armé pour entrer en champ clos, et la victoire ne s'obtient qu'au prix des combats.

Eu égard à la différence énorme des situations, la femme qui, pour mettre un terme à ses maux, a voulu s'arracher la vie, et qui, par des circonstances indépendantes de sa volonté, a survécu à ses tentatives, ne peut ni ne doit encourrir une aussi grande responsabilité. Elle n'a pas eu la force de tuer son enfant, elle n'a pas eu la force de tuer l'homme dont elle avait à se plaindre, elle n'a eu de force que pour vouloir se tuer elle-même. Eh bien ! dirons-nous à cette femme que rien ne peut l'absoudre, que la trahison de l'homme à qui elle a tout donné ne signifie rien, que les idées qui l'assiégeaient pendant la grossesse ne pouvaient

faire naître de mélancolie dans son âme, que la crainte de l'honneur est une puérilité, qu'elle s'est montrée trop sensible à la honte, qu'avec un peu plus d'énergie elle pouvait braver les mépris du public, que l'avenir tant pour elle que pour son enfant ne donnait lieu à aucune inquiétude, qu'elle ne se trouvait enfin dans aucune de ces circonstances qui peuvent sinon légitimer, du moins excuser et expliquer la résolution désespérée qu'elle a prise? N'apercevons-nous pas que ce sont là des effets inévitables qui ne peuvent pas ne pas se répéter sans cesse dans de pareilles situations, et tant qu'il restera à la femme aussi lâchement abandonnée, aussi horriblement torturée, une ombre de sensibilité, lui ferons-nous éternellement expier les tourments de sa vie et les préjugés de son siècle?

Quant à ces hommes qui se font juges dans leur propre cause, et qui pour la satisfaction de leur vengeance personnelle commettent un homicide, ils ne peuvent être absolument absous. Quoiqu'ils aient obéi au premier mouvement de leur colère, ils ont eu conscience de leurs actes et en sont responsables. La magistrature d'ailleurs, et avec juste raison, n'a cessé de leur en demander compte, tout en ne les confondant point avec ces individus qui sous l'empire des plus bas instincts ont prémedité froidement leurs crimes et commis de véritables assassinats pour arriver à leurs fins.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la société veut encore ici que l'on pèse le plus possible sur la tête de ces hommes passionnés et qu'on multiplie pour eux les motifs de répression propres à contre-balancer la violence de leurs incitations. Il en est de même pour le jugement à porter sur ces infortunées créatures qui dans leur cruelle position n'ont suivi

que leur emportement et voulu venger leur déshonneur et leur abandon par le meurtre de l'homme qui s'est joué de leur faiblesse et de leur crédulité. Elles sont à plaindre, mais lorsqu'elles se sont livrées à sa merci, elles avaient leur liberté morale, et elles la possédaient également lors de la réaction vindicative pour laquelle on invoquait contre elles la vindicte des lois.

J'arrive à la femme infanticide. Est-elle responsable, cette femme? C'est à nous, médecins, que la question s'adresse, et l'on a cent fois raison de nous la faire, parce que c'est nous qui de temps immémorial avons lutté contre les préjugés du monde et le zèle toujours honorable mais quelquefois aveugle des magistrats, et que c'est nous qui sommes parvenus par la profondeur de nos analyses à adoucir à son égard la sévérité de la législation.

La femme infanticide est coupable, lorsque son accouchement s'est fait tout naturellement, et qu'il n'a point jeté le trouble dans l'économie; lorsque, maîtresse de tous ses sens, elle a pris, pour l'exécution de son crime, toutes les précautions possibles pour n'éveiller aucun soupçon, et que pour mieux induire en erreur les personnes au milieu desquelles elle vivait, elle a pu déployer assez d'énergie pour reprendre presque sans difficulté ses travaux habituels.

On ne peut le dissimuler à notre conscience ni à notre intelligence, parmi les femmes infanticides il en est cependant quelques-unes qui ne sont pas comptables de la mort de leur enfant. Cet enfant a été trouvé à côté d'elles, étendu sur leur couche et privé de la vie. Personne n'est entré dans la chambre de l'accouchée, et lorsqu'on y a pénétré, à la première vue du cadavre de son enfant, et tout d'abord, on

s'est livré aux plus noires interprétations. On n'a pas remarqué que cette femme avait pu être surprise par les douleurs de l'enfantement, qu'elle a mis son enfant au monde sans la moindre assistance, qu'elle est encore baignée dans son propre sang, qu'elle vient à peine de reprendre connaissance, et que sa malheureuse progéniture, qui ne porte aucun signe de violence, a pu mourir étouffée sous la pression de son corps. Par ce fait exceptionnel, et tout à fait imprévu, il convient, ce me semble, d'abandonner vis-à-vis d'elle les termes ordinaires de comparaison, et de ne pas faire, par une condamnation infamante, un sacrifice à la société qui ne peut changer en rien la fatalité de certains événements. Le doute au moins a son autorité en pareille circonstance.

D'après tous les faits que j'ai déjà pressés les uns sur les autres et les détails dans lesquels je suis entré à leur occasion, il ne peut plus, si je ne me trompe, messieurs, rester de doute dans votre esprit sur l'identité qu'il peut y avoir quelquefois entre les causes des différentes aberrations ou perversions de l'esprit humain. Vous avez pu vous convaincre que, malgré leur origine commune, ils ne donnaient pas lieu aux mêmes résultats; que la nature particulière de chaque individu vous en donnait l'explication satisfaisante, mais qu'il ne s'ensuivait nullement que la responsabilité des faits accomplis fût égale pour eux tous.

Si vous me le permettez, messieurs, je vous communiquerai dans une de vos prochaines séances d'autres faits à l'appui de mon opinion. Je ferai ressortir l'avantage qu'il y a dans nos études à ne point séparer l'homme de l'homme, et j'indiquerai les moyens prophylactiques à l'aide desquels

on peut l'armer contre lui-même dans quelques-unes des circonstances douloureuses de sa vie, et le préserver, en partie du moins, de tout ce qui peut le placer presque indistinctement sur les confins du suicide, du crime ou de la folie.

Paris. — Imprimerie de E. MARTINET, rue Mignon, 2.